



. Match n°22677.1 – R2 Futsal – Joigny US / Le Creusot FC du 18/11/19

*Match non joué*

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de programmer cette rencontre le samedi 01/02/20 à 14h00 au Gymnase du Collège Marie Noëlle à Joigny.

Elle donne son accord.

. Match n°22940.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal – Besançon Académie Futsal / Jura Damparis Futsal du 27/01/20

*Forfait déclaré de l'équipe de Jura Damparis.*

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Jura Damparis et dit l'équipe de Besançon Académie Futsal qualifiée pour la suite de la Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal.

Elle inflige une amende de 35€ au club de Jura Damparis.

. Match n°229471 – Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal – Besançon Académie Futsal 2 / Baume les Dames du 05/02/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'inverser la rencontre et de la fixer au 04/02/20 au Gymnase Bernard Laroche à Baume les Dames.

Elle donne son accord.

. Match n°22458.1 – R1 Futsal – Sporting Besançon Futsal / Gueugnon FC du 14/10/19

. Match n°22495.1 – R1 Futsal – Héricourt / PMA Futsal du 07/11/19

Suite à l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 octobre dernier, la commission décide d'appliquer le règlement de l'article 5.C match perdu par forfait « *si le forfait simple se produit pendant la période des matches aller, la commission peut décider d'obliger le club défaillant à se déplacer chez son adversaire au match retour* ».

Aussi, la rencontre de R1 Futsal – Sporting Besançon Futsal / Gueugnon FC du 28/02 se disputera au Gymnase de la Malcombe Besançon à 21h15.

La rencontre de R1 Futsal – Héricourt / PMA Futsal du 16/03/20 se disputera à la Marcel Serdan à Héricourt à 20h30.

**Le Président,**

**Nicolas VUILLEMIN**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*